

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2025

Référence
014-2025

Vote des subventions
octroyées aux
associations par la
commune pour l'année
2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 07.05.2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 6 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/04/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/04/2025.

Présent(e)s : Mmes : BOURNIGUAL Virginie, BORONKAI Katalin, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane. M. : COZIEN Amaud, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, DIRAISON Fabien, PLASSART Adrien.

Excusé(e)s : Mme CADIOU Elodie ; Mme CALON Myriam ; Mme LE FOLL Méline donne procuration à Mme REDON Christiane ; M. DANIEL Christophe, M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : Mme REDON Christiane

014-2025 – Vote des subventions octroyées aux associations par la commune pour l'année 2025

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions faites par les associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'octroyer pour l'année 2025 les subventions ci-dessous inscrites :

- TTAL Plouyé - Huelgoat : 600€
- Association Saint Maudez : 80€
- Les Amis de Saint Mathurin : 40€
- La balade de Titouan : 800€
- ADMR : 300€
- AAPPMA d'Huelgoat et de ses environs : 80€
- Entraide et solidarité EHPAD Mont Leroux de Huelgoat : 50€
- Secours Catholique de Quimper : 100€
- Amicale pour le don du sang Carhaix : 50€
- Unité locale du pays d'Armorique Croix Rouge : 50€
- Entente Mont d'Arrée Carhaix : 80€
- La Gourinoise contre le cancer : 100€
- Carhaix Poher Gymnastique : 80€

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le

ID : 029-212902118-20250507-014_2025-DE

- Les déjantés des Monts d'Arrée : 150€ (emplacement 12/13)
- Sur les traces de François Joncour : 50€ (si demande effectuée)

***NB :** Il est entendu que les membres du Conseil Municipal appartenant aux diverses associations citées ci-dessus, n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à leur propre association.*

De plus, les subventions ne seront données que sous réserve d'un dépôt en mairie du dossier complet comportant bilan financier et RIB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07 mai 2025.

La secrétaire de séance,
Christiane REDON

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

